



## Collèges et lycées : les chefs d'établissement veulent être reçus en urgence par Blanquer

Alors que tous les élèves s'apprêtent à retourner ce lundi en classe, principaux et proviseurs veulent rencontrer le ministre de l'Éducation pour exposer leurs revendications. Dans le premier degré, une proposition de loi concernant les directeurs d'école doit être discutée mercredi à l'Assemblée. Les chefs d'établissement n'en peuvent plus, et s'apprêtent à le faire savoir. Le SNPDEN-Unsa, syndicat majoritaire parmi les personnels de direction des collèges et lycées, devrait envoyer lundi un courrier au ministre de l'Éducation pour demander une audience en urgence. "La profession est aujourd'hui dans un état de fatigue, de démotivation, d'exaspération voire de colère rarement sinon jamais atteint", dénonce Philippe Vincent, son secrétaire général.

Mouvements sociaux - contre la réforme des retraites, du lycée ou du bac - puis gestion des conséquences de la crise sanitaire... Proviseurs et principaux sont sur le front depuis des mois. Et, assure leur syndicat, l'épuisement professionnel s'accompagne à présent d'un "sentiment majoritaire de défiance" vis-à-vis de l'institution. Les collègues lui reprocheraient "des modes de gouvernances injonctifs, coercitifs, voire vexatoires". D'où cette mise en garde adressée à Jean-Michel Blanquer : si rien n'est fait, des conflits sociaux sont à craindre.

Les difficultés ne datent pas de la crise sanitaire

Pour preuve? Certains étaient, dit-on, prêts à manifester. Mais à deux semaines des vacances et au moment du retour obligatoire dans les établissements scolaires, l'initiative a semblé malvenue. Peu importe. Pour faire entendre leurs revendications - hausse des rémunérations, conditions et temps de travail, refus des enquêtes chronophages et inutiles... -, les chefs d'établissement envisageraient d'autres modes d'action : publication d'un appel, pétition en ligne, journée morte parallèlement à l'audience avec le ministre, boycott des enquêtes administratives et pause totale du 14 juillet au 24 août... pour des "vacances reposantes".

Dans le premier degré, les directeurs d'école pourraient aussi se faire entendre. Là non plus, les difficultés ne datent pas de la crise sanitaire. En septembre dernier, le suicide de Christine Renon, une collègue de Pantin qui avait dénoncé dans une lettre ses conditions de travail, avait déjà mis en lumière le mal être de la profession. A la suite du drame, le ministère avait lancé une vaste consultation pour établir un état des lieux. Près de 30.000 directeurs avaient répondu et pointé les besoins : allègement des tâches administratives, aide humaine, temps de décharge plus important pour ceux qui gèrent encore une classe...

Des pistes intéressantes mais

Le sujet devrait ressurgir cette semaine : une proposition de loi visant à créer une "fonction de directeur d'école" passe en effet mercredi devant les députés. Au menu : la création d'un "emploi fonctionnel", une décharge totale quand l'école compte plus de 8 classes, une augmentation de l'indemnité de direction, un allègement des charges administratives, une formation spécifique...

Les syndicats enseignants saluent des pistes intéressantes. Mais appellent à des modifications. Le SE-UNSA pointe notamment "l'absence de stabilité sur le financement des mesures, assuré par une taxe supplémentaire sur le tabac" et estime que "l'emploi fonctionnel n'est pas la bonne formule". Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question que cette nouvelle fonction donne une autorité hiérarchique sur les enseignants : "Les directeurs d'école ne demandent pas à être les chefs de leurs collègues". Il pourrait bien y avoir quelques rassemblements le jour des discussions à l'Assemblée.